



A conserver par la famille

Les inscriptions à Sainte Jeanne-Elisabeth s'effectuent en 4 étapes :

1. Envoi d'un dossier de préinscription :

Nous vous remercions de remplir lisiblement et complètement deux documents de PREINSCRIPTION :

- la fiche commune à toutes les classes
- la fiche spécifique à la classe demandée.

Les documents de préinscription doivent être accompagnés d'une lettre de motivation des parents et des élèves eux-mêmes s'ils sont lycéens, ainsi que des bulletins de l'année précédente et de l'année en cours.

Le dossier ainsi constitué peut être envoyé par courrier simple ou déposé à l'établissement (à l'accueil ou dans la boîte aux lettres). L'envoi du courrier en recommandé est laissé à votre libre appréciation ; cependant en période de vacances scolaires, l'école étant fermée, le courrier peut être retourné à l'expéditeur.

Pour faciliter le traitement de votre demande, merci d'indiquer sur l'enveloppe la mention « dossier d'inscription » et de ne nous faire parvenir qu'un seul dossier.

2. Étude du dossier par le chef d'établissement :

Après étude du dossier par le chef d'établissement, un rendez-vous est proposé à la famille si la scolarité de l'enfant lui permet de suivre la classe demandée et dans la mesure des places disponibles. Dans le cas contraire, une réponse négative est adressée par courrier.

3. Rendez-vous avec le chef d'établissement du 1^{er} degré ou du 2nd degré (ou son adjointe) :

Lors du rendez-vous, la présence des deux parents est souhaitée. La présence de l'élève n'est pas requise.

En fonction des éléments du dossier, le Chef d'Établissement pourra néanmoins demander à rencontrer votre enfant.

4. À l'issue de l'entretien et après acceptation du chef d'établissement :

L'inscription sera considérée comme définitive sous réserve des points suivants :

- Retour du dossier d'inscription donné lors de l'entretien dans le délai imparti,
- Envoi des bulletins trimestriels complémentaires durant l'année,
- Envoi du bulletin du 3^{ème} trimestre en fin d'année mentionnant le passage en classe supérieure
- Certificat de radiation (exeat) de l'établissement précédent

